



Recommandation

relative à l'importance du tourisme pour la Grande Région

1. Partant du double objectif du CPI, à savoir:

- promouvoir le rôle économique, social et culturel de la Grande Région par le biais d'une coopération transfrontalière étroite entre les régions,
- contribuer à long terme au développement d'une perspective de coopération transfrontalière dans les domaines qui relèvent de la compétence des différentes régions,

le CPI considère que des stratégies concertées au niveau interrégional visant à favoriser le tourisme de la Grande Région Sarre-Lor-Lux-Wallonie et Rhénanie-Palatinat représentent une chance de développement ayant pour but de maîtriser le changement structurel de la région et de faire face, en tant que région dans son ensemble, à la concurrence des pôles européens de prestation de service, de culture et d'économie.

2. Dans sa recommandation "relative à l'importance du tourisme pour la Grande Région", le CPI s'inspire des pronostics découlant des études menées par des instituts renommés, selon lesquelles

- le tourisme font parties des secteurs d'avenir dotés de chances de croissance toutes particulières,
- le nombre d'"arrivées de touristes" sera multiplié par deux au niveau international entre 1995 et 2010 pour atteindre alors un chiffre de 1,6 milliards et sera même multiplié par trois jusqu'en 2020 (d'après les estimations de l'organisation mondiale du tourisme - OMT),
- l'industrie touristique a réalisé au niveau mondial un chiffre d'affaires d'env. 445 milliards de dollars us, représentant ainsi le troisième secteur économique après l'industrie pétrolière et l'industrie automobile (toujours d'après les estimations de l'OMT),
- jusqu'en 2005 on s'attend à une croissance supplémentaire du chiffre d'affaire d'environ 55 % et, jusqu'en 2010, à des revenus du secteur du tourisme d'env. 1.326 milliards de dollars us.

3. Pour ces raisons, le CPI se félicite de ce que les Exécutifs de la Grande Région aient fait de la culture et du tourisme les sujets centraux de leur conférence inter-

gouvernementale annuelle. Il ne s'attend pas uniquement à des impulsions nouvelles et durables en faveur de l'attractivité de la Grande Région dans ces domaines précis, mais associe cette attente plus particulièrement à l'espoir de répercussions positives sur l'emploi dans la Grande Région.

4. Considérant les structures politiques et administratives très différentes au sein de l'Eurorégion Sarre-Lor-Lux-Wallonie et Rhénanie-Palatinat, considérant la situation très hétérogène du point de vue du paysage, des agglomérations et de la géographie économique, et considérant par ailleurs l'impression globale très différente et l'importance du tourisme variant d'une région à l'autre, le CPI partage le constat selon lequel les sous-espaces de l'Eurorégion Sarre-Lor-Lux pourront profiter d'une coopération transfrontalière entre les pays et les organisations concernés dans le cadre de projets et qu'ils pourront développer le tourisme en tant que ressource économique.
5. Vu l'existence de projets tels que "La Vallée Européenne de la Moselle", la création de sentiers et routes touristiques, l'aménagement de monuments industriels témoignant du passé commun du charbon et de l'acier, l'établissement de guides pratiques pour les congrès et les manifestations, le parc culturel européen de Bliesbrück-Reinheim, les coopérations des villes de Bitche et Zweibrücken, Sarrebruck, Metz, Luxembourg et Trèves, l'amélioration de l'infrastructure touristique au niveau de la Moselle supérieure (p.ex. "Les jardins sans frontières"), les actions de protection de la nature et de l'environnement dans l'espace naturel protégé de "la Vallée de l'Our moyenne", les parcs culturels régionaux et nationaux transfrontaliers etc., le CPI estime que ces projets représentent des initiatives pertinentes contribuant à développer une région touristique Sarre-Lor-Lux-Rhénanie-Palatinat-Wallonie sachant bien qu'il est peut-être utile d'œuvrer à l'intérieur des limites administratives pour faire avancer la région, mais qu'il faut avant tout déployer une coopération touristique autour de projets concrets, préparés et réalisés par les partenaires respectifs.
6. Le CPI estime qu'il est indispensable de créer une institution indépendante et autonome, dotée d'un budget propre et de compétences bien précises (Agence touristique) afin de coordonner et mener à bien les projets touristiques au sein de la Grande Région (ainsi que leur présentation dans une banque de donnée commune ou dans le cadre de foires p.ex.).
7. Le CPI invite les Exécutifs ainsi que les organisations responsables du marketing touristique de la Grande Région à prendre toutes les mesures nécessaires pour que les projets touristiques qui, à présent, sont conçus et soutenus pratiquement exclusivement au titre d'INTERREG, soient assurés à long terme par les forces endogènes de la région.
8. Le CPI suggère que le Comité Economique et Social de la Grande Région, dans le cadre de l'institution prévue pour observer le marché de l'emploi (l'observatoire du marché de l'emploi), veille à l'enregistrement, l'évaluation et l'analyse des effets créateurs d'emploi découlant d'une promotion touristique plus coordonnée.

Namur, le 12 mai 2000